



AVIS DE COURSE

LES DAMES À LA BARRE

Grade : 5A

Samedi 06 & dimanche 07 juin 2026

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

0. PRÉAMBULE :

A Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

B Une femme devra obligatoirement barrer le bateau sur toutes les courses de la régata.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Les règles de jauge OSIRIS en vigueur. Les règles de classe J70 et Grand Surprise.

2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent :

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur. La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.

65^{ème} édition de la régata « Les Dames à la Barre » 06 et 07 juin 2026



- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable (HN) **avec obligatoirement au minimum une dame à la barre tout au long de la régates.**
- 3.1.3 Monotype J70 si au moins 6 bateaux. Sinon les J70 seront classés avec les croiseurs légers. Monotype Grand Surprise si au moins 6 bateaux. Sinon les Grand Surprise seront classés avec le groupe OSIRIS
- 3.1.4 Tous les bateaux listés ci-dessous :
- Jauge OSIRIS, Groupes R3 et D figurant sur la table des handicaps.
Jauge OSIRIS Croiseurs légers, Groupes L, A, B, C, R et R2 figurant sur la table des handicaps
- L'organisateur se réserve la possibilité d'imposer à un bateau un type d'épreuve ou un groupe de classement en fonction de ses caractéristiques et/ou de sa catégorie de conception.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur : <https://www.unm1882.fr/regates>
- Pour valider votre inscription vous devrez vous acquitter des frais d'inscription requis
- En réglant en ligne sur le site du club à la rubrique boutique : <https://www.unm1882.fr/shop> en indiquant le nom et le numéro de voile du bateau.
 - En envoyant un chèque à l'ordre de l'UNM en indiquant au dos le nom du bateau et le numéro de voile à l'adresse suivante :
 - UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE – 34 bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE
 - En effectuant un virement bancaire en indiquant, lors du virement, le nom et le numéro de voile du bateau ; tous les frais bancaires restant à la charge du donneur d'ordre. IBAN de l'UNM : FR76 1027 8091 0100 0204 8300 141
 - **Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'UNM au plus tard le jeudi 04 juin 2026 à 22h.**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription, ou nous faire parvenir par mail (secretariat@unm1882.fr) :
- leur licence Club FFVoile pratiquant ou compétition valide,
 - une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité (à défaut le coefficient sera pris dans la table Osiris sans recours possible).
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription ou nous faire parvenir par mail (secretariat@unm1882.fr) :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité (à défaut le coefficient sera pris dans la table Osiris sans recours possible),
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

65^{ème} édition de la régates « Les Dames à la Barre » 06 et 07 juin 2026

Les droits requis sont de 70 € par bateau. À quoi il faut ajouter 15 € par équipier souhaitant participer à la soirée des équipages du samedi 06 juin ; un bracelet par équipier inscrit sera fourni pour pouvoir accéder à l'ensemble de la soirée apéritif compris.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription

- **Plus aucune inscription ne sera possible après le jeudi 04 juin 2026 à 22 h.**
- Confirmation le vendredi 05 juin de 10 à 12 et de 14 à 18 heures. Un seul représentant par bateau sera accepté lors de la confirmation des inscriptions.
- Aucune confirmation le samedi 06 juin 2026.

5.2 Déroulement

Vendredi soir : prise de parole & apéro pétanque par les Canoubières

Samedi 06 juin :

8H30 : accueil.

9H45 : briefing puis départ sur l'eau.

11H : premiers départs et courses à suivre.

18H30 : retour à terre & happy hour.

20H: soirée des équipages (uniquement sur inscription préalable) ... DJ party.

23H30 : fin de l'animation musicale

Dimanche 07 juin :

8H30 : accueil.

9H45 : briefing

11H : premiers départs et courses à suivre.

17H : retour à terre.

18H : remise des prix et pot de l'amitié.

5.3 **Jauge et contrôles** : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

5.4 Jours de course :

Samedi 06 juin 2026	Briefing skippers à 9h45 & par VHF (72) ; Signal d'avertissement à 11h00
Dimanche 07 juin 2026	Briefing skippers à 9h45 & par VHF (72) ; Signal d'avertissement à 11h00

5.5 Dernier jour de la régata :

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les annexes aux instructions de course seront remises à la confirmation des inscriptions le vendredi 05 juin 2026 entre 10 et 12H puis de 14 à 18 heures.

Le tableau officiel sera totalement dématérialisé. Les annonces officielles seront faites par le biais de l'application « Telegram ». Intégrez le groupe « UNM Dames 2026 » pour recevoir toutes les annonces officielles.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtiers ou construits type banane.

7.2 L'emplacement de la zone de course est la Rade de Marseille.

65^{ème} édition de la régata « Les Dames à la Barre » 06 et 07 juin 2026

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 4 courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL s'appliquera.

9.4 Le classement pourra être établi en utilisant un bonus tenant compte du pourcentage de femmes à bord.

10. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande lors de leur inscription pourront être hébergés gratuitement par l'UNM du vendredi 05 au lundi 08 juin dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact, **dès l'inscription**, avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

La VHF est obligatoire ; il est recommandé de veiller le **canal 72 de l'organisation** et le **canal 16 en double veille** lors des parcours de ralliements.

Si un incident grave se produit en course à bord d'un bateau, un équipier, préalablement désigné par le chef de bord, doit en aviser le comité de course. Si une intervention des secours en mer est nécessaire et que le comité n'est pas joignable, contacter le CROSS MED par VHF ou par téléphone (196).

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Pour chaque groupe, les prix seront distribués comme suit : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

14. DÉCISION DE COURIR

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

16. ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP]

Aucun débris ne doit être jeté par-dessus bord ; ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage et jetés dans les conteneurs prévus à cet effet.

<https://www.kerkenniens.com/duree-de-biodegradation-des-dechets-en-mer/>

